



DOUANE

ATELIER ADHÉRENT

Revoir :
Services viticulture
Mission Sureté
Agents exerçant à l'EPA-Masse
Enqueteurs
Outre-Mer
Pôle contrôle
Unités aéroportuaires en 12 H
PGP
Services CI
Chefs d'équipe en SU
Chefs de service et adjoints

INFORMATIENS

A venir :
Maitre de Chien
Motard



FINANCES.CFDT.FR

ATELIER ADHÉRENT CFDT INFORMATIENS

Cet atelier s'inscrit dans un cadre général de plusieurs consultations et ateliers participatifs à destination des adhérents CFDT.

Ce sont des réunions animées par le bureau national avec des adhérents de mêmes fonctions et/ou de mêmes missions.

Le but de ces ateliers est de trois ordres :

- **Renouer un contact direct avec les adhérents** dans une période sanitaire complexe qui a empêché des liens "normaux" entre les adhérents et élus (moins de tournées, de réunions de section, d'assemblées générales...)
- **Donner la parole aux adhérents et faire vivre la démocratie** au sein de notre organisation, valeur essentielle de la CFDT
- **Établir un nouveau revendicatif métier.** Nous devons nous adapter et nous moderniser continuellement afin de coller aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

CONSTATS

Cet atelier s'est déroulé en présence de 3 TSI, 1 TSII, 3 assistants utilisateurs (DNSCE), 1 inspecteur PSE chargé de la production (DNSCE) et 1 adjoint technique au pôle statistique (DNSCE).

3 grands thèmes se sont distingués :

- 1- La communication et l'interaction entre les différents services et acteurs de la filière
- 2- Les possibilités d'avancement, d'évolution de carrière, la rémunération et l'attractivité du poste
- 3- La formation - l'utilisation des différents outils

Communication...

L'assistance n'est pas concertée à la mise en place (déploiement) ou la mise à jour (modification) de téléservices. Idem à la livraison de projets.

Alors que le SAU se situe entre les informaticiens et les utilisateurs, et qu'ils ont un réel savoir-faire, seuls la MOA (maîtrise d'ouvrage), l'AMOA (assistance MOA) et la MOE (maîtrise d'oeuvre) sont consultées à l'occasion de la tenue de COPIL applicatifs mensuels. Les problèmes locaux et réels ne remontent pas forcément à ce niveau.

Les TSI relèvent des fonctions support et ne sont pas consultés non plus lors de la mise en œuvre de nouveaux projets et applicatifs. On fait appel à eux lorsqu'il y a des problèmes ou bugs à l'utilisation.

Pour l'assistance, les OLGA sont la démonstration de leur activité, prise en charge et traitement alors que pour les TSI, les OLGA peuvent souvent être remplacés par des échanges directs avec les utilisateurs lorsque ces derniers font appel à eux ou ont connaissance en amont d'une panne.

Pour les TSI, la météo informatique est trop sommaire. Ils aimeraient avoir un complément d'information par rapport aux autres collègues. L'application ESCALE qui est l'application des TSI, a le mérite d'exister, cependant c'est un peu le bazar et ils n'ont pas de notification en cas de mise à jour du contenu.

Avancement – carrière...

Il existe un réel problème en matière de promotion interne et externe au sein de la filière informatique. Qui plus est, lorsqu'il s'agit d'une reconversion, les nouveaux entrants, en particulier les informaticiens au CID et à la DNSCE, n'ont plus aucune vision sur leur avenir professionnel et son évolution.

Les possibilités d'évolution sont restreintes voire quasiment nulles.

Un ancien TSI (régional) peut espérer devenir TSII (interrégional) mais les places sont évidemment peu nombreuses.

Si bien que nombre d'acteurs de la filière restent bloqués en catégorie B, avec une rémunération statique au dernier échelon de CP.

S'ils veulent évoluer, ils doivent quitter la filière alors même qu'ils ne le souhaitent pas, leur investissement et leur amour du métier étant toujours aussi importants.

Il existe une réelle incohérence entre le manque de promotions et le besoin de recrutement en la matière exprimé par l'administration.

En inspecteur TAI, quasiment tous ratent le concours d'IP depuis plus d'1 décennie alors les postes IP dans les centres informatiques restent vacants depuis plusieurs années.

Les LDG viennent renforcer cette problématique où le profil prend le dessus et celui d'informaticien qui n'intéresse pas les DR/DI pour une promotion ou un changement de branche.

Formation...

L'offre de formations en douane n'est pas adaptée.

Il faut s'orienter vers les formations mises en place par l'IDGPDE.

Le TSI est bien souvent autodidacte.

De même, il y a peu de formations pour les mises à niveau ou perfectionnement. De surcroît, celles-ci sont souvent dispensées trop tôt ou trop tard.

En SAU, aucune formation initiale alors qu'il existe beaucoup de téléservices différents et qu'il s'agit d'un vrai métier. Par contre il existe un tuilage important de la part des collègues, et une base de connaissance créée par les référents.

REVENDEICATIONS

Communication

- Création d'une instance de consultation indépendante de SI-3 et locale, entre les référents SAU, les développeurs, les TSI, pour davantage d'interaction et afin d'aboutir à des prises de décisions. Cette entité transverse irait dans le sens de l'intérêt commun.
- Instauration d'un support de discussion et d'échanges entre ces services qui serait un condensé de Escale, OSMOSE, la météo informatique ou encore le forum de TSI.

Avancement – carrière – rémunération

- Mise en place d'une filière informatique permettant le déroulement de carrière notamment de la catégorie B à la catégorie A avec une évolution de la rémunération et des perspectives dans le domaine. Les TSI pourraient avoir une priorité sur les postes devenus vacants de TSII en L.A. Même réflexion pour les Inspecteurs pour l'accès à IR et à IP.
- Création d'une prime informatique à l'ancienneté qui pourrait intervenir après 5 ans d'activité.

Formations – utilisations des outils

- Mise en place d'une formation initiale immédiate, dès obtention de la qualification, plus élaborée et complète.
- Tutorat ou tuilage à l'arrivée sur un poste (TSI)
- Proposition de formations de perfectionnement et de mises à niveau et manuel utilisateur zenworks (TSI).
- Besoin de formation globale à l'arrivée – des formations sont mises en place dans le cadre de nouveaux téléservices – pour les S.A.U.
- Une doctrine nationale d'utilisation des outils et moyens doit être écrite aux fins d'harmonisation des pratiques.